conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SOLUS OXYDET

WM 0715970 Numéro de commande: 0715970

Version 1.9 Date de révision 26.02.2025 Date d'impression 19.09.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SOLUS OXYDET

UFI : 61C4-G0DX-N00D-KD19

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Téléphone

Téléfax

: Produit de nettoyage

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU

Route de l'Orme des Merisiers

91190 Saint-Aubin : +330169189500 : +330169288965

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

: Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SOLUS OXYDET

WM 0715970 Numéro de commande: 0715970

Version 1.9 Date de révision 26.02.2025 Date d'impression 19.09.2025

	NoIndex		
	Numéro d'enregistrement		
peroxyde d'hydrogene	7722-84-1 231-765-0 008-003-00-9 01-2119485845-22	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 STOT SE 3; H335 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 5
		Limite de concentration spécifique Ox. Liq. 1; H271 >= 70 % Ox. Liq. 2; H272 50 - < 70 % Skin Corr. 1A; H314 >= 70 % Skin Corr. 1B; H314 50 - < 70 % Skin Irrit. 2; H315 35 - < 50 % Eye Dam. 1; H318 >= 8 % Eye Irrit. 2; H319 5 - < 8 % STOT SE 3; H335 >= 35 % Aquatic Chronic 3; H412 >= 63 %	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 3,0 - 4,3 mg/l	
		Toxicité aiguë par voie cutanée: > 2.000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers

secours.

En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de

poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de

combustion.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SOLUS OXYDET

WM 0715970 Numéro de commande: 0715970

Version 1.9 Date de révision 26.02.2025 Date d'impression 19.09.2025

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la :

lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SOLUS OXYDET

WM 0715970 Numéro de commande: 0715970

Date de révision 26.02.2025 Date d'impression 19.09.2025 Version 1.9

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et enlever à la pelle. Méthodes de nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales

et nationales.

Indications pour la protection

contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de Mesures d'hygiène

travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

commun

Précautions pour le stockage en : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
hydrogen peroxide, hydrogen peroxide (Equal to or > 52%	Non attribuée	VME	1 ppm 1,5 mg/m3	FR VLE
by weight), hydrogen				

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SOLUS OXYDET WM 0715970 Numéro de commande: 0715970 Version 1.9 Date de révision 26.02.2025 Date d'impression 19.09.2025 peroxide (Solution) Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
hydrogen peroxide, hydrogen peroxide (Equal to or > 52% by weight), hydrogen peroxide (Solution)	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	3 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1,93 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,21 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
hydrogen peroxide, hydrogen peroxide (Equal to or > 52% by weight), hydrogen peroxide (Solution)	Eau de mer	0,0126 mg/l
	Eau douce	0,0126 mg/l
	Sol	0,0023 mg/kg poids sec (p.s.)
	intermittent release	0,0138 mg/l
	STP	4,66 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,047 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,047 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : inutile dans les conditions normales d'utilisation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SOLUS OXYDET

WM 0715970 Numéro de commande: 0715970

Version 1.9 Date de révision 26.02.2025 Date d'impression 19.09.2025

Protection des mains

Matériel : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Protection de la peau et du

corps

inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore
Odeur : plaisante

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : n'a pas de point d'éclair
Température d'inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SOLUS OXYDET

WM 0715970 Numéro de commande: 0715970

Version 1.9 Date de révision 26.02.2025 Date d'impression 19.09.2025

pH : env. 6,3, 100 %

à 20 °C

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Hydrosolubilité : Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible
Coefficient de partage: n- : Donnée non disponible

octanol/eau

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : env. 1,0173 g/cm3 à 20 °C

Densité relative : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SOLUS OXYDET

WM 0715970 Numéro de commande: 0715970

Version 1.9 Date de révision 26.02.2025 Date d'impression 19.09.2025

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Composants:

peroxyde d'hydrogene

7722-84-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.193 - 1.270 mg/kg

DL50 (Rat): 418 - 445 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité

aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,17 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 2 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Estimation de la toxicité aiguë: 3,0 - 4,3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

(Souris): 100 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Composants:

peroxyde d'hydrogene

7722-84-1:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation de la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SOLUS OXYDET

WM 0715970 Numéro de commande: 0715970

Date de révision 26.02.2025 Date d'impression 19.09.2025 Version 1.9

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit Remarques

n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Composants:

peroxyde d'hydrogene

7722-84-1:

Espèce Lapin

Résultat Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques Donnée non disponible

Composants:

peroxyde d'hydrogene

7722-84-1:

Résultat N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Pas classé(e)

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

répétée

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

peroxyde d'hydrogene

7722-84-1:

Espèce Rat 2 mg/kg **NOAEL**

Voie d'application Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition

Souris, mâle et femelle Espèce

NOAEL 26 - 37 mg/kg Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 90 d

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SOLUS OXYDET

WM 0715970 Numéro de commande: 0715970

Version 1.9 Date de révision 26.02.2025 Date d'impression 19.09.2025

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

hydrogen peroxide, hydrogen peroxide (Equal to or > 52% by weight), hydrogen peroxide (Solution) 7722-84-1:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 16,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 35 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 31 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en semi-statique

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7,7 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 2,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en semi-statique

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,63 mg/l

Durée d'exposition: 21 h

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50r (Skeletonema costatum (algue marine)): 1,38 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

(Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 4,3 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 27,5 - 43 mg/l

Durée d'exposition: 240 h

NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,63 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

CI50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 2,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SOLUS OXYDET

WM 0715970 Numéro de commande: 0715970

Version 1.9 Date de révision 26.02.2025 Date d'impression 19.09.2025

NOEC (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 0,1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 11 mg/l

microorganismes Durée d'exposition: 16 h

CE50 (boue activée): 466 mg/l Durée d'exposition: 30 mn

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,63 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

hydrogen peroxide, hydrogen peroxide (Equal to or > 52% by weight), hydrogen peroxide (Solution)

7722-84-1:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée

Résultat: rapidement biodégradable Durée d'exposition: < 2 min

Type de Test: aérobique

Inoculum: voir texte créé par l'utilisateur Résultat: rapidement biodégradable Durée d'exposition: 0,3 - 5 d

Type de Test: anaérobique

Inoculum: voir texte créé par l'utilisateur

Remarques: Non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

hydrogen peroxide, hydrogen peroxide (Equal to or > 52% by weight), hydrogen peroxide (Solution)

7722-84-1:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SOLUS OXYDET

WM 0715970 Numéro de commande: 0715970

Version 1.9 Date de révision 26.02.2025 Date d'impression 19.09.2025

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29*

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SOLUS OXYDET

WM 0715970 Numéro de commande: 0715970

Version 1.9 Date de révision 26.02.2025 Date d'impression 19.09.2025

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le

transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du

Conseil concernant les exportations et importations de produits

chimiques dangereux

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur : Non applicable

le marché et à l'utilisation de certaines substances

dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

(Annexe XVII)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du

Conseil concernant la maîtrise des

dangers liés aux accidents majeurs impliquant des

substances dangereuses.

Maladies Professionnelles (R-

461-3. France)

: Mise à jour: Non applicable

Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV)

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

: Non applicable

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 5,02 %

1.437,09 g/l

contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV)

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 5,02 %

51,07 g/l

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés

sur les surfaces en bois

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SOLUS OXYDET

WM 0715970 Numéro de commande: 0715970

Version 1.9 Date de révision 26.02.2025 Date d'impression 19.09.2025

Conformément au règlement relatif aux détergents CE

648/2004

: <5% phosphonates, agents de blanchiment oxygénés, parfums

Autres réglementations

: Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H271 : Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Ox. Liq. : Liquides comburants
Skin Corr. : Corrosion cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en

France (INRS)

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SOLUS OXYDET

WM 0715970 Numéro de commande: 0715970

Version 1.9 Date de révision 26.02.2025 Date d'impression 19.09.2025

Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

500000005708